

PROJET DE LOI

N° 12

adopté

**SÉNAT**

le 26 octobre 1978

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de l'Avenant à la Convention entre la République française et l'Etat espagnol en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 27 juin 1973, signé à Paris le 6 décembre 1977.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 521 (1977-1978) et 7 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Avenant à la Convention entre la République française et l'Etat espagnol en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 27 juin 1973, signé à Paris le 6 décembre 1977 dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 octobre 1978.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 521 (1977-1978), Sénat.